

Image not found or type unknown



Facturation Électricité

Par **Marjalita**, le **30/08/2023** à **15:24**

Bonjour

La gérante du camping ou je réside à l'année depuis 17 ans veut nous facturer le courant à 0,50€ du kW sous prétexte qu'elle a eu une augmentation importante

Auprès de quel organisme peut-on signaler la revente illégale

Par **Pierrepauljean**, le **30/08/2023** à **15:29**

bonjour

il faut d'abord vérifier les clauses de votre contrat avec ce camping

Par **youris**, le **30/08/2023** à **20:11**

bonjour,

vous ne pouvez pas ignorer que le prix de l'électricité a fortement augmenté depuis l'an dernier, et que les campings ne bénéficient pas du bouclier tarifaire applicables à la clientèle des particuliers.

dans votre contrat, qu'est-il mentionné concernant la facturation de l'électricité consommée par les campeurs ?

si la revente de l'électricité est illégale, chaque campeur devra demander l'installation d'un point de livraison à un distributeur et souscrire d'un contrat auprès d'un fournisseur.

salutations

Par **janus2fr**, le **31/08/2023** à **08:22**

Bonjour,

Normalement un camping ne peut pas facturer l'électricité au kWh.

Soit il facture, au forfait, une prestation "électricité", soit il peut, si tous les emplacements sont munis de sous-compteurs, répartir le cout général au prorata des sous-compteurs.

Par **Emilie22**, le **25/03/2024** à **21:23**

Bonjour,

Je suis dans le même cas nous avons une augmentation du contrat de 200€ et en plus une feuille d'information pour nous dire qu'il nous facture un forfait de consommation de 250€ en plus? Nous n'avons pas de compteur seulement une emplacement pour une caravane. Dans le contrat rien de précis, on moue juste un emplacement.